

République Française

Département de l'Aube



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	18	18 + 4

Date de convocation
7 décembre 2022

Date d'affichage
8 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, Maire.

Présents : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Anne-Josèphe CHARLOT, Vincent BLANCHOT, Bruno LÉOTIER et Julien SEYSSEL.

Représentés : Jean-Yves BRUNEAU représentée par Denis PHILIPPE, Sophie MENZIN représentée par Nicolas MENNETRIER, Véronique STOLTZ représentée par Liliane VOYARD, Yohan MULLER représenté par Julien SEYSSEL.

Denis PHILIPPE a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMAN est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Mise à jour de la longueur de voirie pour la dotation globale de fonctionnement

N° de délibération : 20221256

La longueur de la voirie communale impacte les montants de la dotation globale de fonctionnement pour la partie DSR (dotation de solidarité rurale).

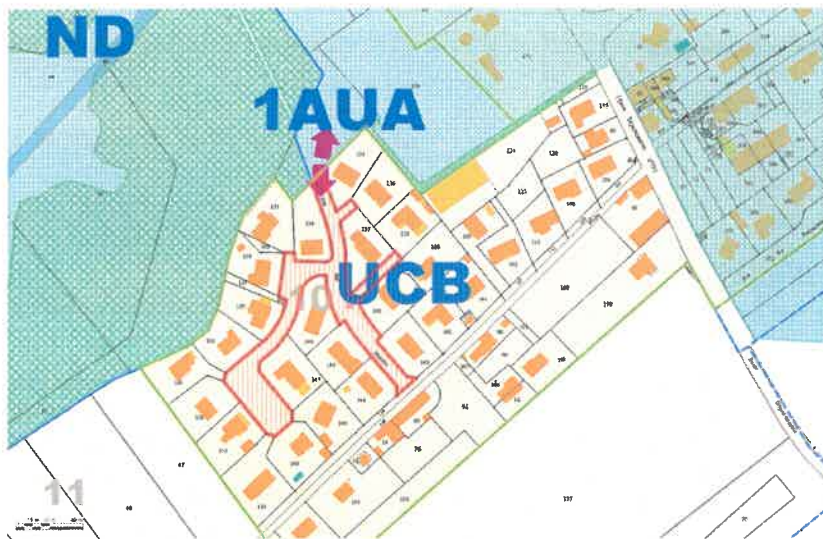
Chaque année il est nécessaire de communiquer aux services de la préfecture, la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

La délibération du 9 novembre 2009 arrête la longueur de la voirie communale à 21 118 mètres linéaires sans toutefois en donner le détail. Ainsi, il a semblé nécessaire de reprendre ce linéaire.

Par ce travail nous avons détecté deux rues qui auraient dû faire l'objet d'un classement dans le domaine public et ainsi venir augmenter le linéaire impactant la DSR.

Il est donc proposé d'intégrer aujourd'hui ces 2 rues dans le domaine public communal.

- Rue des Mûriers : AS 53



- Rue des Pensées : ZE 632

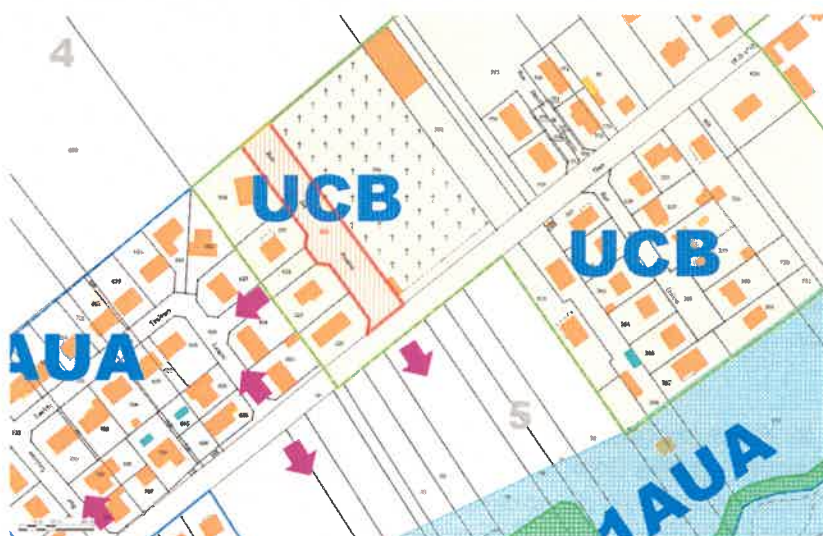


Tableau du linéaire de la commune actualisé

type	Nom de la Voie	longueur de la voie (m)
rue	Abbaye	110
ruelle	Aneries	80
voie	Arcade	278
rue	Bébé	250
rue	Bois	240
rue	Calvaire	610
voie	Chaire	355
rue	Champêtre	570
chemin	Champs	90
chemin	Chantivet	165
allée	Château	1410
rue	Chaumes	530
rue	Cortins	816
rue	Crotay	340
passage	Crotay	108
place	Eglise	231
allée	Epis	202
chemin	Etang	96
chemin	Foins	40
rue	Fontaine	185
rue	Four	220
avenue	Gare	1240
chemin	Garenne	117
rue	Léon Gauthier	108
rue	Général de Gaulle	1670
route	Grange l'Evêque	570
rue	Gravières	210
voie	Gros Tertre	119
rue	Hauts du Moulin	196
rue	Héros de la Résistance	447
rue	Hongrie Clémence	550
rue	Hugues de Payns	300
rue	Jeanne d'Arc	1670
rue	Jonchère	315
passage	Jonchère	91
rue	Libération	843
rue	Maisons brûlées	610
rue	Manoir	100
rue	Mantenay	138
rue	Martyrs de la résistance	400
rue	Moines	260
rue	Montherlant	363
rue	Moulin	505
ruelle	Moulin	275
rue	Mûres	312
rue	Mûriers	300
chemin	Noyer aux mouches	48

type	Nom de la Voie	longueur de la voie (m)
rue	Pâquerettes	120
rue	Pasteur	400
rue	Pâtures	283
rue	Pensées	120
rue	Peupliers	168
rue	Premier mai	280
rue	Régales	106
rue	Riancey	771
rue	Rodin	370
chemin	Trilloux	350
chemin	Bas des vignes	76
rue	Brassens georges	183
allée	Caves	87
rue	Chavanat lieutenant	612
rue	Marcel Chutry	356
rue	Clos	130
rue	Olivier Doué	70
rue	Entente	180
allée	des Genévres	202
rue	Mare	153
voie	Pillée	94
rue	Lieutenant Simphal	720
Total		24514

La longueur de la voirie communale à prendre en compte à ce jour est par conséquent de 24 514 mètres linéaires.

M. Le maire invite le conseil municipal à arrêter ce nouveau métrage :

Le conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

CLASSE la rue des Mûriers et la rue des Pensées dans le domaine public communal.

ARRETE la longueur de voirie à prendre en compte pour la dotation global de fonctionnement à 24 514 mètres linéaires.

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participants
18	22	22	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Denis PHILIPPE
Secrétaire




Nicolas MENNETRIER
Maire

